



Novembre 2024

Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#115



Dossier : PLU



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 5

Enfance Jeunesse 20

Les Assoc' 23

Culture & Vie Révéloise 27

Agenda Infos utiles 28

Mot du maire

Dans ce numéro nous expliquons les travaux engagés pour modifier notre PLU. Après plusieurs années de mise en application, il nous a paru nécessaire d'apporter des modifications à ce document d'urbanisme, afin de trouver le bon équilibre entre le besoin de constructions et la maîtrise de l'urbanisation. Les axes principaux de cette modification portent sur la mise en place d'un coefficient d'emprise au sol et d'un coefficient de pleine terre. Ces outils permettront de mettre en place une densification adaptée à notre village.

Travailler sur l'urbanisation c'est trouver le bon équilibre pour répondre aux besoins en logement de la population : du fait de la décohobitation nous avons besoin de plus de logements, alors que la population de Revel n'augmente pas depuis quelques années. Il sera aussi nécessaire de trouver des solutions de logements pour les jeunes qui souhaitent s'installer. Tous ces facteurs sont importants pour le dynamisme du village.

Ce travail doit être fait en préservant les surfaces naturelles et agricoles. Cela est l'objectif de la loi Climat et Résilience, avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à horizon 2050, et de la mise en place du PAEN (Plan d'Aménagement des Espaces Naturels) en cours. Vous trouverez dans ce numéro des informations sur ces dossiers.

La gestion des risques naturels est un des autres sujets qui nous mobilisent fortement. Comme vous le verrez, plusieurs études ou travaux sont

en cours concernant la voirie, les chemins et la gestion des eaux pluviales. Avec le dérèglement climatique nous sommes de plus en plus impactés et il est nécessaire de traiter ces sujets.

C'est aussi notre responsabilité à tous d'entretenir nos parcelles.

Par ailleurs, nous poursuivons notre travail d'amélioration de la qualité des services municipaux. Un projet éducatif local a été élaboré et une coordinatrice périscolaire a été nommée pour l'accueil des enfants. Parallèlement nous investissons sur du matériel de cantine pour accompagner notre politique de toujours plus de "fait maison" avec des produits locaux et biologiques. Merci à notre cuisinière qui s'implique toujours dans cette démarche.

Vous trouverez également dans ce numéro les nouveautés sur l'action sociale, menées par le CCAS. Merci à tous ceux qui permettent l'avancement de tous ces sujets.

Je vous souhaite une belle fin d'année à tous.



Coralie Bourdelain, maire de Revel

La liste Revel-infos

Qu'est-ce que c'est ?

Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "subscribe revel-infos" (Ne mettez pas de texte dans le corps du mail)

Revel Dialogue N°115

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com

Prochaine publication
Brèves de
janvier 2025



Modification du Plan Local d'Urbanisme n°1

Réunion publique du mardi 1^{er} octobre 2024

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en septembre 2020, fait l'objet d'une modification afin de mieux encadrer la construction autant sur les plans qualitatifs et quantitatifs.



Cette procédure ne doit pas remettre en cause les objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Elle nécessite également la tenue d'une enquête publique qui se déroulera en début d'année 2025.

Une réunion publique de présentation de ce projet à la population s'est tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 en salle du conseil municipal de la mairie. Une soixantaine de personnes étaient présentes. Les échanges ont été riches et constructifs.

Nous vous présentons ici les principaux points de la modification du Plan Local d'Urbanisme n°1 de Revel.

Réglementer l'emprise au sol des constructions et le coefficient de pleine terre

Un règlement écrit « trop permissif » en termes de densité a nécessité de réglementer l'emprise au sol des constructions et le coefficient de pleine terre afin de maîtriser et d'organiser le développement communal.

L'emprise au sol : C'est la projection verticale de la construction, tous débords et surplombs inclus. Les piscines et les annexes sont comprises dans le calcul de l'emprise au sol. Les terrasses de plain-pied, les aires de stationnement non couvertes ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'emprise au sol.

Par exemple, si l'emprise au sol des constructions est limitée à 50%, cela signifie que sur un terrain de 600 m², les constructions (piscines et annexes comprises) ne pourront dépasser 300 m².

Le coefficient de pleine terre : C'est un espace perméable et végétalisé qui ne comporte que le passage éventuel de réseaux sur une profondeur de 3 mètres à compter de la surface. Par exemple, si le coefficient de pleine terre est d'au moins 20%, cela signifie que sur un terrain de 600 m², les espaces en pleine terre devront représenter 120 m².

Les modifications et règles inscrites concernent les zones U, U1 et U2 :

- Le coefficient d'emprise au sol est différencié en fonction des secteurs :
 - 25% maximum sur le bourg et la Bourgeat
 - 15% maximum sur les hameaux
- Un coefficient de pleine terre de 60%.

Exemple

Mon terrain se trouve dans le bourg et représente une surface de 600 m² :

- L'emprise au sol maximale de mes constructions ne doit pas dépasser 150 m² (600 m² x 25 %).
- Les espaces de pleine terre doivent représenter au minimum 360 m² (600 m² x 60 %).

Emprise au sol :

- Ma maison représente une surface au sol de 80 m²
- Mon annexe représente une surface au sol de 20 m²
- Ma piscine représente une surface de 24 m²
=> Emprise au sol totale = 124 m²

Espace de pleine terre

- Mon jardin représente une surface de 400 m²
=> Coefficient de pleine terre = 66%

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les constructions à usage d'habitation existantes édifiées sur de petites parcelles avant l'approbation de la modification n°1 du PLU.



Préciser les règles et supprimer les références aux recommandations relatives à l'aspect extérieur des constructions

Cette modification du PLU procède à un toilettage du règlement afin de supprimer les références aux recommandations et, pour les plus pertinentes, les inscrit comme règles.

Modifications et règles inscrites :

- De manière à minimiser l'impact des accès et voiries, et à économiser l'espace, l'implantation des garages et des aires de stationnement sera prévue au plus proche de l'accès au terrain.
- Les constructions ne devront plus s'implanter obligatoirement perpendiculairement aux courbes de niveaux.
- Les murs de soutènement seront préférés aux talus, et devront

avoir une hauteur maximale de deux mètres. Ils bénéficieront du même soin que les façades de construction.

- Les recommandations concernant l'habitat bioclimatique sont supprimées alors que les panneaux solaires devront obligatoirement être parallèles au pan de la toiture.
- Les toitures terrasses sont limitées à 30% de la surface de la construction.
- Les recommandations concernant les ouvertures sont supprimées. Cependant, en cas de construction neuve, les caissons des volets roulants ne devront pas être apparents.

Inscrire de nouvelles règles pour permettre et encadrer les résidences démontables

Des formes d'habitat léger se développent, qui ne répondent pas aux critères « classiques » de la maison individuelle.

L'objectif est d'inscrire de nouvelles règles pour permettre et encadrer les résidences démontables, dans les zones U, U1 et U2.

Pour ces résidences démontables inférieures à 40 m² de surface de plancher et constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, occupées à titre de résidence principale au moins huit mois par an (type « tiny house ») :

Une seule annexe est autorisée, qui doit être réalisée dans un rayon de 20 mètres autour de la construction principale.

Assouplissement de la règle générale concernant les toitures qui seront plates ou à deux pans avec une pente inférieure à 50%, des dépassés de toiture qui ne seront pas obligatoires, mais une couleur des matériaux qui devra s'inscrire dans les tons de « terre cuite vieillie », « brun » ou « gris ».

Précision des règles quant à l'implantation des piscines par rapport aux voies et aux limites séparatives

Le bassin de piscine, margelle comprise, devra s'implanter avec un recul minimal de trois mètres par rapport à l'alignement des voies et par rapport aux limites séparatives.

Conclusion

En l'état actuel de la loi (climat et résilience) nous serons amenés à faire une révision du PLU en 2027 pour être en conformité avec le

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale qui sera modifié.

Nous devons également mettre en application le ZAN (aller vers du zéro artificialisation nette en 2050) : l'objectif de cette loi est de densifier et de construire sur les surfaces urbanisées. Ainsi il ne sera plus possible de rendre constructible de nouvelles surfaces.





Nouveaux horaires

Nous vous rappelons les nouveaux horaires de la mairie depuis le 1^{er} août 2024

Nous restons également disponibles sur rendez-vous.

- Le lundi de 13h30 à 18h00
- Le mardi de 14h à 18h00
- Le vendredi de 14h à 18h00

La circulation et le parking dans le village



Nous vous remercions de respecter la limite de 30 km/h dans le centre du village.

Le sens interdit de la route du Sauzet doit être respecté, y compris pour les vélos et trottinettes.

Le parking de l'espace Guimet doit servir aux parents pour les départs de la garderie et pour le médecin. Il est interdit de se garer devant la cantine scolaire, ou à cheval sur le trottoir de la grange Freydane, pour venir chercher ses enfants à la garderie. Un chemin

piéton a été aménagé depuis le parking de l'espace Guimet (derrière les jeux pour enfants) vers le bâtiment de la cantine et de la garderie.

Une place de parking est réservée aux personnes en situation de handicap dans la cour, derrière chez le médecin, pour les consultations dans son cabinet, ainsi qu'une autre sur le parking de l'espace Guimet.

Des règles pour bien vivre ensemble

Ou comment entretenir de bonnes relations avec nos voisins grâce à de petites attentions ...

Les activités bruyantes qui entraînent des nuisances sonores, comme les appareils de jardinage, mais également les quads ou les chiens, sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral.

- **Du lundi au vendredi : 8h30 -> 12h00 et 14h00 -> 19h30**
- **Samedi : 9h00 -> 12h00 et 15h00 -> 19h00**
- **Dimanche : 10h00 -> 12h00**

Nous vous rappelons que **les nuisances sonores des chiens** sont également réglementées dans ce même arrêté préfectoral :

"Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction."

La Métro

Les travaux d'aménagement de la place Matussière à Domène dureront jusqu'en février 2025.

Des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement sont actuellement en cours dans la Combe de Gières pour plusieurs mois. Pendant cette période, pensez à vous déplacer autrement :

- **Utilisez les transports en commun** : Les lignes de transports en commun M réso 23, 57, 59, 69, 88, N93 et la ligne scolaire SACADO 143 desservent le secteur.
Retrouvez les horaires sur l'**Appli M**.
- **Privilégiez le covoiturage**

Partagez facilement vos trajets grâce aux 3 services de covoiturage : M covoit' Lignes+, M covoit' RDV et M covoit' Pouce.

Retrouvez plus d'informations sur :

<https://www.mobilites-m.fr/travaux-combe-gieres>



Urbanisme

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

La mairie peut contester la conformité de votre construction à l'autorisation d'urbanisme, en vérifiant sur place, pendant un délai qui varie suivant le lieu de votre construction. Cette visite fait l'objet d'un PV de récolement. La mairie a 3 mois pour contester la conformité des travaux à partir de la date de réception de la DAACT.

Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure par courrier RAR, d'effectuer les travaux nécessaires. Pour cela, elle peut vous demander de déposer un nouveau dossier modificatif.

Attention : si la régularisation est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

Sans réponse de la mairie dans les délais, les travaux sont considérés achevés et conformes.

Si vous souhaitez obtenir **une attestation de non contestation de fin de travaux et de conformité** (ce qui remplace le certificat de conformité qui n'existe plus), vous devez la demander à la mairie.

Ce document est très souvent demandé par les notaires lors d'une vente de bien, nous vous conseillons de le demander systématiquement. Au bout de 10 ans il n'est plus délivré d'attestation en raison de cette période de conservation des documents d'urbanisme.



Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Instauré par la loi climat et résilience de 2021, le "ZAN" (Zéro Artificialisation Nette) introduit un nouvel outil d'évaluation, de suivi et de respect de sa trajectoire, le rapport relatif à l'artificialisation des sols, notamment ceux des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF).

Le CGCT (code général des collectivités territoriales) établit l'obligation pour le Maire d'une commune couverte par un PLU d'établir un document tous les trois ans qui doit permettre d'en appréhender leur trajectoire.

Ces rapports ont pour objectif, notamment, de diffuser et rendre publiques les données locales.

Pour information:

- Consommation ENAF 2011-2021: 4.1 ha
- Objectif 2021-2031: 1.9 ha
- Situation 2024: 0.9 ha consommé
- Objectif 2024-2031: 1 ha

Le rapport en cours d'élaboration fera l'objet d'un débat et d'un vote lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Nous vous rappelons que toutes les **autorisations d'urbanisme** délivrées par la mairie sont accessibles sur le site de la mairie : [Accueil > Mairie > Urbanisme > Dossiers accordés](#)

Nous rappelons dans cette rubrique quelques règles utiles concernant l'urbanisme.



Travaux

Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable aux Molettes

La Communauté de Communes a entrepris en septembre d'importants travaux de restructuration et de réfection des canalisations d'eau potable aux Molettes. La conduite existante, vétuste, avait fait l'objet de nombreuses casses ces dernières années. De plus, une partie du réseau est située en zone privative, conduisant à des problématiques de servitudes.

La nouvelle canalisation sera posée entièrement sur le domaine public de la commune.

L'objectif du projet est d'optimiser et d'améliorer la qualité du réseau, en réduisant les pertes en eau. Il permettra également de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Les travaux devraient durer jusqu'au printemps 2025.



DECI

La commune profite des travaux entrepris sur le secteur des Molettes pour mettre en conformité la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) sur cette zone. Deux poteaux incendie seront remplacés à Charrières Neuves et aux Molettes. La voirie sera totalement rénovée en fin de travaux.

Réfection de voiries

Des travaux de réfection de voiries ont eu lieu en 2024 sur les secteurs suivants : route du Sauzet, route du Tort, route du Mont, chemin de Planchon, route des Contamines.

Réfection de chemins ruraux

La densité des intempéries à laquelle nous sommes confrontés endommage fortement les chemins ruraux de la commune.

Des travaux de réfection ont eu lieu cet été et se poursuivront à l'automne sur le chemin de l'Envers. Un travail de mise en sécurité sur le chemin rural des Eaux est également en cours.

Travaux de confortement du pont des Eaux

Les travaux de confortement du Pont des Eaux sont terminés. Les travaux ont été menés en septembre et octobre, durant la période d'étiage.

Le montant des travaux s'élève à 100 000€ HT, répartis pour moitié entre les communes de Revel et de Saint Martin d'Uriage, et subventionnés pour 70% par le Département de l'Isère et la communauté de Communes Le Grésivaudan.

Espace multisport

La commission travaux étudie la réalisation d'un terrain de sport sur l'emplacement du terrain de tennis actuel, devenu vétuste. Les associations reveloises concernées par les activités récréatives et sportives, ainsi que les écoles et les services périscolaires, ont été consultés afin de recueillir les attentes de chacun. Les travaux devraient avoir lieu au printemps 2025.

Travaux de mise en sécurité de l'église communale

Suite à un constat de détérioration de certains piliers de l'église, la mairie a entrepris de réaliser un diagnostic de structure complet de l'ensemble de l'édifice. L'objectif de cette étude, menée en été 2024, est de disposer d'une bonne connaissance générale du bâtiment, afin de mettre en œuvre un entretien adapté sur le long terme.

L'étude, réalisée par un architecte du patrimoine, a révélé des faiblesses au niveau de certains piliers et la nécessité de réaliser d'importants travaux de drainage des eaux souterraines.

Des travaux d'urgence de cerclage des piliers vont être réalisés dans les jours à venir.

Par mesure de sécurité, la mairie a préféré fermer temporairement l'accès à l'église.



Cavernes

Des travaux d'installation de 14 cavernes sont prévus dans le nouveau cimetière dans le courant de l'hiver. Ces cavernes répondent à la demande grandissante d'incinération de la population et offrent une alternative au colombarium. Le montant des travaux s'élève à un peu plus de 10 000€ HT.



Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est une responsabilité communale, contrairement aux grandes intercommunalités qui l'ont prise en charge en 2020. Avec le changement climatique, les fortes pluies causent des problèmes comme des éboulements et des chutes d'arbres, surtout en montagne, endommageant les routes communales.

Pour y remédier, nous avons mené des études dans plusieurs zones : Le Soubon, la Bourgeat, les Contamines, Le Tort, La Tour, et

la route des Eaux. Les chemins ruraux sont aussi touchés, et nous évaluons les dégâts pour planifier des travaux, comme sur le chemin de l'Envers.

Nous collaborons avec des bureaux d'étude et avons déjà commencé des travaux sur la route des Contamines et au Mont du dessous.

Nous rappelons également que chaque propriétaire doit gérer les eaux pluviales sur son terrain selon les règles du code civil et de l'environnement, et en fonction du PLU et du PPRN.

Installation d'une antenne relais par Free Mobile

Une antenne relais destinée à recevoir les équipements de l'opérateur Free Mobile sera implantée au printemps prochain à proximité immédiate de l'antenne Orange déjà existante, sur la parcelle communale voisine du local des services techniques. Ce déploiement se fait dans le cadre légal du déploiement des installations liées au réseau 5G. Une demande d'autorisation d'urbanisme est en cours d'instruction.

La population a été informée en juin dernier, comme le prévoit la loi lors de ce type d'implantation. A la suite de cette information, des demandes de mesure de fréquences des ondes électromagnétiques ont été faites par certains habitants. Ces campagnes de mesures sont en cours et les rapports édités par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) sont consultables sur le site internet de la commune : <https://www.revel-belledonne.com/#news>

Les deux sites étudiés sont le parking des services techniques municipaux et l'école maternelle.

PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL
04 76 89 81 07 / 06 038 23 038
peyraudconstruction@free.fr

Forêts / Sentiers Espaces naturels / Agriculture



Le Plan d'Aménagement des Espaces Naturels (PAEN)

Le PAEN est un document d'urbanisme qui permet de figer les destinations naturelles (zone N) ou agricoles (zone A) de certaines parcelles identifiées comme telles dans notre PLU. Il s'impose à notre PLU et couvre une période de 30 ans.

Cette démarche initiée par le Département de l'Isère a fait l'objet de concertations préalables avec les agriculteurs, principaux utilisateurs de ces parcelles.

Le projet est à présent en phase de concertation publique.

L'enquête publique se déroule du 28 octobre au 29 novembre. Trois réunions publiques ont eu lieu sur le secteur du Grésivaudan.

Une permanence du commissaire enquêteur est prévue en mairie de Revel le 22 novembre de 16h à 19h.

Elagage des haies et des arbres en parcelles privées

Pour améliorer la visibilité sur les routes communales et départementales, et éviter ainsi gêne et accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies et arbustes privés dépassant sur la voie publique.

La réglementation nationale prévoit que les arbres, branches et racines qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb du domaine public. La hauteur des branches doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de visibilité est indispensable. **Les tailles doivent ensuite être évacuées de la voirie, et non laissées dans les fossés d'eaux pluviales en bordure de route.**

Comme chaque année, nous insistons sur la responsabilité des propriétaires dans l'entretien de leurs parcelles et de leurs limites avec le domaine public. Le défaut d'entretien par les propriétaires privés provoque des conséquences coûteuses pour la collectivité : chutes d'arbres entraînent des affaissements de voiries, embâcles dans les ruisseaux et fossés d'eaux pluviales provoquant des débordements et inondations en aval. **A savoir : chaque année, des réparations sur les véhicules de déneigement de la commune sont occasionnées par les accrochages de haies penchant sur les routes sous le poids de la neige. De plus en plus fréquemment également, des portions de routes sont arrachées par les racines d'arbres situés en limite de voirie et qui tombent par défaut d'entretien.**

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

La responsabilité du riverain peut être engagée si un accident survient. Le riverain qui plante ou laisse croître des haies ou des arbres à moins de 2 mètres de la route s'expose à une amende de 5^{ème} classe (1500€ - article L.116-2 du code de la voirie routière).

En cas de danger imminent et lorsque les démarches amiables sont sans effet, le maire adresse au propriétaire une injonction de faire cesser le danger. Faute de résultat, il peut ordonner les travaux d'élagage aux frais du propriétaire.

Frelons Asiatiques

Découverts à cause de la chute des feuilles cet automne, de nombreux nids de frelons asiatiques ont été signalés sur la commune. Nous invitons l'ensemble de la population à se mobiliser pour lutter contre cette espèce invasive, prédatrice de certaines espèces d'insectes, notamment des abeilles domestiques, et dangereuse, quelques cas de piqûres s'étant avérées graves.

Comment participer ? Entre mars et avril, les reines survivantes de l'hiver vont construire seules un petit nid primaire, généralement peu en hauteur. C'est dans cette période qu'il faut placer des pièges dans des lieux fleuris, ces reines se nourrissant grâce aux fleurs printanières. La mairie peut fournir quelques pièges que vous

pouvez placer, en rendant compte auprès du référent frelons asiatiques en mairie de sa localisation et de son efficacité.

Cette période passée, les reines vont construire, avec l'aide d'ouvrières, un gros nid en hauteur, souvent dans des arbres, mais pas uniquement, et les frelons asiatiques vont commencer leur prédation pour nourrir de protéines leurs larves. À partir de là, il est trop dangereux d'intervenir soi-même : signalez les nids de frelons en mairie dès que possible, nous nous chargeons de faire intervenir une société de destruction. Cette prise en charge de destruction de nids concerne uniquement les frelons asiatiques.

Renseignez-vous : www.frelonsasiatiques.fr



Travaux en forêt privée

Nous rappelons aux propriétaires de parcelles forestières privées qu'ils doivent obligatoirement informer la mairie lorsqu'ils prévoient des travaux forestiers sur leurs parcelles. En effet, une exploitation forestière d'une parcelle privée implique l'utilisation des voiries communales au sortir de cette parcelle.

L'exploitant doit donc renseigner la mairie en amont sur les caractéristiques de cette exploitation et demander l'autorisation d'utilisation des voiries concernées.



Les actualités Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 du site de Belledonne Sud, ainsi que sa stagiaire Célia, ont réalisé cet été des missions de sensibilisation des usagers de la montagne aux milieux naturels remarquables dans lesquels ils évoluaient.



Près de 43 000 passages (aller et retour) ont été comptabilisés dans la montée au lac du Crozet entre fin juin et début septembre par l'éco-compteur. Cette forte affluence a un impact sur les milieux naturels, c'est pourquoi il est important que chacun adopte des comportements respectueux.

L'animatrice a notamment constaté une hausse du bivouac, avec des règles souvent non respectées (tentes en journée, feux, déchets...). A titre d'exemple, 31 tentes ont été comptées à 20h le 13 juillet seulement sur la plaine de la Pra.

Des panneaux d'entrée dans le site sont en cours de pose à chaque entrée dans le site. Ils sont posés sur le chemin de randonnée, là où passe la limite du site. Cet été, des petits panneaux ont été posés à côté de chaque lac de la commune pour indiquer des informations sur le lac ainsi que les règles qui s'y appliquent.

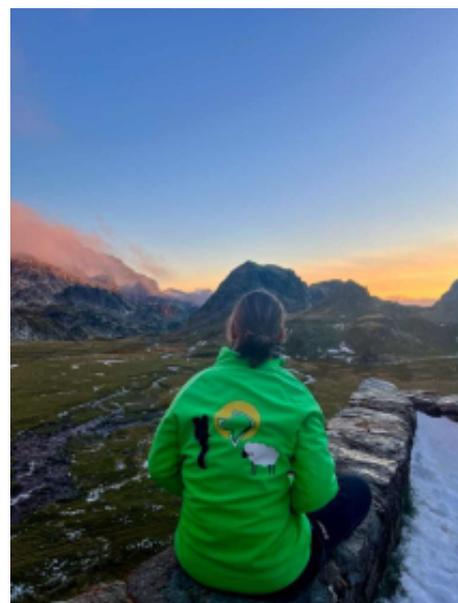
Ils les ont informés de leur présence dans le site Natura 2000. L'animatrice a présenté les principales espèces de faune et flore qu'on y trouve et a sensibilisé sur les bons comportements : rester sur les sentiers (ne pas prendre les raccourcis), ne pas cueillir de plante, ne pas couper d'arbre, ne pas faire de feu, respecter les horaires de bivouac (19h-9h) et les zones où le bivouac n'est pas autorisé, interdiction de se baigner dans les lacs de montagne sur la commune de Revel (écosystème sensible et fragile, AM n°2024-92) et ramener tous ses déchets, même organiques. Environ 800 personnes ont été sensibilisées lors de ces maraudes.



Retrouver toutes les informations et actualités sur le site internet :

<https://belledonne.n2000.fr/>

La Région AURA reprend en gestion les sites Natura 2000 à partir de 2025. Le poste ne sera donc plus hébergé à Revel. L'animateur.trice qui sera recruté.e gèrera 4 à 5 sites depuis une antenne de la Région (Grenoble ou Chambéry).



La médiation pastorale à Revel

En tant qu'habitant, vous connaissez certainement l'alpage de la Pra et du Colon.



Mais saviez-vous que depuis déjà 3 ans, en vous y promenant l'été, vous pouviez croiser un(e) médiateur(trice) pastorale qui prend le temps d'aborder et de répondre aux questions sur le pastoralisme ?



Depuis bien longtemps, la plaine de la Pra et du Colon sont pâturées durant l'été. Avec l'arrivée du loup depuis près de 30 ans, les éleveurs ont dû s'adapter et donc s'équiper en chiens de protection (en l'occurrence des patous). Nous avons déjà tous entendu ou rencontré des personnes qui ont eu des plus

ou moins bonnes expériences avec ces chiens. A titre informatif, ces chiens ne sont pas des chiens domestiques mais bien des chiens de travail. Ils ont donc une éducation totalement différente d'un chien classique et c'est pourquoi il faut avoir une conduite prudente et respectueuse envers eux.

Cependant, cet alpage est très fréquenté l'été, et est très fréquenté par des personnes pas toutes averties. Pour pallier à cette problématique, la mairie de Revel, en partenariat avec Chamrousse, emploie (poste financé à 80% par le DREAL AURA), depuis maintenant trois étés, un ou une saisonnier(ère) pour jouer un rôle de médiation auprès des différents usagers de cet alpage.

La médiatrice pastorale

Cette année, Cloée a tenu ce rôle pendant plus de trois mois. Son objectif était de sensibiliser aux enjeux pastoraux mais aussi aux bons usages en montagne tout en faisant de la surveillance de l'alpage.



Pour cela, elle travaillait du mercredi au dimanche. Les mercredis et jeudis, elle tenait un stand à Freydières ainsi qu'à la croix de Chamrousse. Distribuant des petits prospectus sur les bons usages en alpages ainsi que du journal "Pasto", elle abordait différents sujets assez généraux pour toucher les familles et les vacanciers qui étaient le public type de ces lieux. Le reste de la semaine, vous pouviez la croiser aux parking de "Pré Raymond" ou des "4 Chemins" ainsi qu'à proximité du troupeau en alpage. Être proche du troupeau lui a permis d'avoir une sensibilisation plus efficace avec un public

directement concerné.



Vous l'avez peut-être aussi croisé au refuge de la Pra lors d'animation qu'elle réalisait pendant le repas du soir ou lors des fêtes de la transhumance et du bois à Chamrousse.

Une présence bien accueillie

Durant ces 3 mois et demi, elle aura échangé avec près de 3400 personnes. Que ce soit par les vététistes mais aussi par les randonneurs / traileurs, sa présence et ses conseils ont été très bien reçus. Le fait d'avoir quelqu'un qui donne les bonnes informations aux départs des randonnées mais aussi qui soit là en plus des bergers pour prendre le temps de parler et d'expliquer est même demandé pour qu'il y en ait ailleurs en Isère.

L'année prochaine, un nouveau saisonnier sera recruté alors n'hésitez pas à aller à sa rencontre. Il sera ravi de pouvoir échanger avec vous et de répondre à vos questions.

Pour vous informer sur le pastoralisme de manière générale vous pouvez consulter le site "pasto kesako" ainsi que regarder le film "Rasco et nous". Pour plus d'informations sur l'alpage de la Pra et du Grand Colon, le site "map patou" peut vous donner un ordre d'idée de la localisation du troupeau sinon vous pouvez contacter la mairie.





Chantier de démantèlement d'installations obsolètes au Vallon du Mercier



L'association

Mountain Wilderness a organisé les 27 et 28 septembre 2024 un chantier de démantèlement d'installations obsolètes sur le secteur du Vallon du Mercier. Il s'agissait de démonter et d'évacuer d'anciens poteaux télégraphiques datant de la construction du barrage et du refuge de la Pra,

L'objectif de ce chantier est de préserver la qualité paysagère du site, mais aussi d'évacuer des débris susceptibles de blesser des animaux sauvages.

Objectif atteint avec plus de 4 tonnes de déchets évacués en deux jours par la vingtaine de bénévoles présents sur le site.



L'arrivée de la neige en cours de chantier n'a pas permis de monter jusqu'au col du Bâton, sous la croix de Belledonne, où se trouve encore un moteur d'ancienne remontée mécanique, utilisée l'été dans les années 1950 par les curistes d'Uriage. Celui-ci fera l'objet d'un prochain chantier en 2025.

Les communes de Revel et de La Combe de Lancey ont cofinancé ce projet ambitieux à hauteur de 300€ chacune.

Culture - Patrimoine - Tourisme

La bibliothèque de Revel

La bibliothèque municipale de Revel est située dans la salle Jean Riboud, à l'arrière de l'église.

Elle est accessible à pied.

Horaires d'ouverture

- **Lundi : 16h30 à 18h30** (sauf période vacances scolaires)
- **Mercredi : 17h00 à 19h00** (sauf période vacances scolaires)
- **Samedi : 10h00 à 12h00**
- Fermeture les jours fériés

L'adhésion est gratuite pour les habitants de Revel et de Saint Jean Le Vieux, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Grâce à votre adhésion au Pass'Culture, vous avez accès à l'ensemble des fonds sur le site intercommunal des bibliothèques du Grésivaudan :

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr



Appels d'offres

- Consultation de maîtrise d'oeuvre pour la **création d'un Tiers-Lieux** comprenant une salle communale, un dépôt, une cuisine et une épicerie
- Consultation pour la réalisation d'un **Espace Multisport** sur l'Espace Guimet

Les dossiers de consultation des entreprises sont disponibles sur le site de la mairie :

<https://www.revel-belledonne.com/marchés-publics>

Communauté de commune

Projet de territoire

La communauté de communes Le Grésivaudan vient d'adopter la nouvelle version de son Projet de territoire. Il s'agit d'un document prospectif abordant les différents enjeux du territoire dans les années à venir : déchets, logement, économie, agriculture et

alimentation, culture et patrimoine, mobilité, emploi et de nombreuses autres thématiques y sont décryptées. Ce document est disponible sur demande à l'accueil de la mairie.

Chèques cadeaux "Le Grésivaudan"

La communauté de communes Le Grésivaudan lance un nouveau dispositif : le chèque cadeau 100% local ; utilisable chez les commerçants, artisans, entreprises de services et de loisirs, magasins de producteurs, agriculteurs en vente directe, base de loisirs, piscines, stations de ski et cinémas adhérents au projet.

Trois valeurs de chèques sont disponibles (5, 10 ou 15€).

Les chèques sont valables un an et utilisables dans les 43 communes du territoire Le Grésivaudan.



Vous pouvez les utiliser toute l'année, même en période de soldes. Les enseignes sont accessibles pour tous les budgets. Des pochettes cadeaux individuelles sont offertes.

Consommons local !

Freydières

Inauguration du Camp de base de Freydières

Le 19 septembre a eu lieu l'inauguration du camp de base de Freydières par les élus de Revel, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et de l'Espace Belledonne, d'un représentant de l'Etat et de la Région. Portes d'entrées de la chaîne de Belledonne, les camps de base ont vocation à promouvoir les activités de pleine nature. Ils regrouperont des espaces pour la pratique de ces activités accessibles pour tous et de qualité, avec des services touristiques pour les visiteurs.

Les camps de base, ce sont aussi des engagements forts dans une démarche visant à préserver la biodiversité, à favoriser le dialogue, la cohabitation entre les différents usagers du territoire et à améliorer la gestion des flux sur certains espaces.

Freydières fait partie des 14 camps de base de Belledonne.

Des panneaux « d'accueil » avec une charte graphique commune à tous les camps de

base ont été posés cet été. Ils permettent d'informer sur les différentes parties du camp de base, avec à chaque fois une carte et des informations spécifiques.

On retrouve :

- Le totem routier de bienvenue, posé dans le dernier virage avant Freydières
- Les panneaux d'accueil de Freydières, avec une carte centrée sur le bas du camp de base
- Le panneau du lac de Freydières, indiquant l'activité pêche, promenade et pique-nique.
- Le panneau de l'aire de bivouac du Replat. Attention, le bivouac n'est maintenant autorisé plus que sur cette zone, de 19h à 9h, feux interdits.
- Le panneau de l'aire naturelle de pique-nique de Frepeyret
- Les panneaux d'accueil des 4 chemins et de la Pliou, pour l'accès à la randonnée en montagne
- Le panneau du lac du Crozet (camp de base étendu).

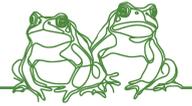
La volonté pour le camp de base de Freydières est de l'orienter sur le milieu naturel et sa préservation. Afin de mieux informer les visiteurs sur l'environnement dans lequel ils viennent s'immerger, 5 panneaux pédagogiques ont été disposés autour du lac.

Les thèmes sont : la mare, les changements en montagne, la forêt, la zone de captage et un arbre remarquable.

De nouvelles tables de pique-nique ainsi que des bancs ont aussi été installés.

Une étude de mobilité est également en cours pour proposer des pistes d'amélioration de la mobilité à Freydières : manière de s'y rendre, cheminement et stationnement une fois sur place. L'objectif est de gérer la forte fréquentation tout en gardant l'aspect naturel du site. Des toilettes sèches devraient aussi être installées à l'aire de bivouac du Replat pour rendre cette zone plus fonctionnelle.

La mare de Freydières



Le CEN Isère accompagne la commune de Revel pour la gestion de ses espaces de nature remarquable et à ce titre avait rénové la mise en défens de la mare adjacente au lac de Freydières en 2023. Pour cela le CEN avait choisi des matériaux « bio » des piquets en châtaignier local et des cordes en chanvre. Cet équipement respectueux s'est retourné contre nous et les cordes en chanvre ont eu du mal à supporter les conditions ambiantes de leur tout premier hiver (gel, neige, humidité...) si bien que nous nous sommes résolus à les changer beaucoup plus vite que prévu. Il convenait alors d'adapter le matériel pour ne pas nous retrouver



assez vite dans la même situation, le CEN s'est tourné vers du cordage synthétique. Après avoir consulté quelques fournisseurs de cordes en nylon, l'idée a germé de recycler des matériaux plutôt que de racheter du neuf. Le CEN s'est alors rapproché de clubs d'escalade pour récupérer des cordes de réforme. Espace vertical (salles d'escalade de Grenoble) a répondu à l'appel en mettant à disposition des cordes d'escalade en fin de vie sportive. Ces cordes avaient fait leur temps d'un point de vue sécurité et il a été décidé de concert de leur donner une seconde vie dans un espace naturel préservé.

Installation de sondes météo dans la Clairière Feyrperet

Comme chaque année, l'Université Grenoble Alpes a installé des sondes météo dans la clairière de Feyrperet. Ces sondes servent de support à la formation des étudiants en mécanique des fluides.

Aux petits refuges

Une étudiante révéloise donne vie à un chalet de Freydières pour son projet de fin d'études.

Elise Eynard est diplômée en architecture d'intérieur de l'école Efet Créa à Grenoble. Son parcours combine des études en agencement, architecture d'intérieur et décoration, avec une forte attirance pour la micro-architecture et l'architecture de montagne.



« Aux petits refuges » est un projet de micro-location à Freydières comprenant un petit chalet appartenant à la mairie de Revel et une proposition de trois micro-locations insolites sur la parcelle.



Le concept a été de proposer des modules insolites et habitables en respectant la faune, la flore mais également les valeurs montagnardes. En bref, des locations à la fois perchées et terre à terre !

« J'ai cherché à développer un projet avec un lieu et un cahier des charges défini avec la mairie. Notamment sur la rénovation du chalet bleu pensé pour une location annuelle. Les trois autres micro-locations m'ont permis de comprendre et développer techniquement différents types d'architecture. Pour l'avenir, j'ai la volonté de me tourner vers la proposition de tourisme durable et insolite. Ce projet m'a permis de nourrir mes idées de futurs projets »

Thème : Environnement et Écologie/ Hébergement et Tourisme durable

Problématique : Comment intégrer un hébergement saisonnier alternatif en restant respectueux du site ? La réponse s'est traduite par la recherche de méthodes et matériaux

biosourcés et d'une cohérence sur l'architecture bioclimatique.



N'hésitez pas à regarder sur les réseaux pour découvrir un peu plus le projet et me suivre !

Linkedin : eliseeynard

Instagram : ateli.eliseeynard

Site portfolio :

<https://elise-eynard.jimdosite.com/>

SMMAG

Mise en place d'un nouveau service M Réso et d'une tarification unifiée pour les transports en commun organisés par le SMMAG

Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) a été créé en 2020 pour regrouper 3 territoires (Communauté de communes du Grésivaudan, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et Métropole de Grenoble), afin d'offrir des solutions de déplacement pour les habitants en raisonnant à l'échelle du grand bassin de vie et ainsi effacer les frontières administratives sur les sujets de déplacements.

Depuis septembre 2024 des modifications importantes pour les habitants sont intervenues avec la création d'un réseau de transport en commun unifié sur le périmètre de la Métropole et du Grésivaudan : M réso. Il est accessible avec une tarification unifiée et simplifiée. Il remplace les réseaux M Tag, M Tougo et certaines lignes Car Région. En effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes transfère les lignes Cars Région dont les trajets se font à l'intérieur de ce périmètre.

La fréquence des bus a augmenté, ainsi que leurs amplitudes horaires. Par ailleurs, des

dessertes rapides se font par autoroute ou voie express.

Pour ce qui concerne plus particulièrement notre secteur, voici les améliorations suivantes :

La nouvelle Chrono C9 est créée entre Brignoud gare et Verdun (Grenoble). Elle reprend le tracé de la G2 entre Brignoud et le Pré de l'eau puis rejoint directement Grenoble par autoroute et dessert les communes de Villard-Bonnot, Le Versoud, Domène, Montbonnot, La Tronche et Grenoble. Elle permet de nouveaux trajets directs entre le centre de Domène et Grenoble, en complément de la ligne 15 qui continue de desservir Murianette, Gières et Saint Martin d'Hères pour rejoindre Grenoble.

Le nouveau terminus de la C9 situé place de Verdun facilite les correspondances pour desservir le centre-ville avec notamment le tram A. Elle propose, en complémentarité avec la C12, une offre au 10' en heures



pointe et 20' en heures creuses entre Villard Bonnot, le Pré de l'Eau et Grenoble. L'amplitude des lignes 15 et C9 est étendue jusqu'à 22h.

Pour des informations plus détaillées sur les horaires des lignes ou les tarifs vous pouvez consulter le site reso-m.fr où toutes les fiches horaires et tracés des lignes sont disponibles.

Une réunion d'information du SMMAG est prévue le **jeudi 5 décembre à 19h00 à Domène au Diapason**. Vous êtes les bienvenus.

Incidences sur les tarifs

Ce nouveau réseau représente une grande avancée pour la majorité des habitants de notre territoire en termes de tarif : **avec un ticket à 2€ on peut voyager sur la totalité du SMMAG et donc aller du Grésivaudan à la Métro (contre plus de 5€ avant).**

Par contre, il implique la fin de la gratuité pour les élèves qui habitent le Grésivaudan et vont dans un collège ou un lycée de la Métropole ou inversement. Pour rappel, tous les autres élèves ont toujours payé leur transport. Nous revenons donc à une situation plus équitable.

Nous sommes bien conscients que cela impacte les familles concernées. Nous vous rappelons qu'il est possible de payer en 10 fois son abonnement.

Par ailleurs, **le CCAS de Revel a décidé d'aider les familles dont le quotient est inférieur à 1995 €.**

Retrouvez les détails sur cette aide dans l'article CCAS, aide au transport scolaire des collégiens.



Signalement des personnes vulnérables

Les adultes ou seniors vulnérables sont définis comme des personnes susceptibles d'être victimes d'abus en raison de leur état de faiblesse ou d'ignorance. Cela inclut les personnes âgées avec des troubles cognitifs, les adultes souffrant de maladies ou de handicaps, les femmes enceintes, et les adultes sous emprise psychologique ou victimes d'agressions. Les mineurs sont également inclus.

Inclusion numérique

La mairie de Revel s'est engagée à accompagner les personnes ayant des difficultés à réaliser leurs démarches administratives sur support numérique. Il convient pour cela de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie.

La mairie se propose également de centraliser les demandes des personnes souhaitant bénéficier de support à l'utilisation des outils numériques (bureautique, messagerie, formulaires électroniques...) et plus généralement à l'aide au maniement de leur ordinateur. Ce support sera effectué par des Revelois bénévoles sous forme d'atelier ou de sessions individuelles.

N'hésitez pas à vous signaler en mairie.

Pour signaler une situation de vulnérabilité ou de maltraitance, les procédures varient selon l'urgence :

- Urgence impérieuse : Contacter immédiatement les forces de l'ordre (112 ou 17) et envoyer un courrier au procureur de la République.
- Situation grave : Envoyer un courrier recommandé au procureur de la République.
- Situation relativement grave : Alerter le CCAS, la mairie ou les services sociaux locaux, qui pourront intervenir et, si nécessaire, signaler la personne vulnérable au procureur de la République.

Les personnes fragiles sont encouragées à se manifester pour obtenir l'aide et la protection nécessaires.

Etat Civil

Parution des naissances :

- 5 nouveaux revelois sont nés cette année

Parution des décès :

- 5 décès enregistrés à ce jour

Parution des mariages :

- 4 mariages ont eu lieu cette année
- 2 couples ont souhaité faire paraître cette information :
STAGNOLI Nathalie et DOMINICY-LENOBLE Eric - 06/07/2024
JADIN Camille et ROUX Baptiste - 19/10/2024

Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie jusqu'au conseil suivant. Au-delà, toutes les délibérations et compte-rendus de conseils municipaux sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal



CHARPENTIER

TINY-HOUSE
CABANE INSOLITE · CHALET
EXTENSION OSSATURE BOIS
VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE



JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (58420) / JARRIER (73300)
www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Les Séniors

Comme chaque année le CCAS renouvelle son action auprès des personnes âgées de plus de 75 ans et offre pour la fin d'année, et au choix de chacun, un abonnement ou un colis de gourmandises ou la possibilité de faire un don à une association

L'association choisie par les administrateurs du CCAS cette année est "France Alzheimer Isère".



Accueillir, écouter, informer et accompagner avec diverses activités les familles et les personnes malades depuis 1991.

La présidente Mme Christiane Raeymackers sera présente pour la remise de ce don lors de la cérémonie des vœux du maire qui aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h00 en salle du conseil.



**Les membres du CCAS sont à votre écoute,
"en toute confidentialité"**

Pour toute aide diverse n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la mairie sans formuler de détails, le CCAS prendra contact avec vous rapidement.

04 76 89 82 09

Activité physique adaptée

Le dispositif permettant de proposer des séances d'activité physique adaptée aux seniors avec l'aide d'un financement du Département de l'Isère se terminera fin décembre 2024.

La mairie travaille à la recherche d'alternatives pour le portage de cette activité.



Le repas des anciens des communes de St Jean le Vieux et Revel

Le 11 juin, les habitants de plus de 80 ans et leurs accompagnants, environ une quarantaine de personnes, les représentants du CCAS des 2 communes et leurs maires se sont réunis pour le traditionnel repas des anciens à Saint Jean le vieux. La bonne humeur était au rendez-vous avec un repas festif du traiteur des délices de Marie à Crolles. Beaucoup de plaisir à retrouver nos talentueux chanteurs accompagnés par Laurence Vial David (Alpes Musique Evasion) au karaoké. Le CCAS vous donne rendez-vous l'année prochaine !





Les jeunes

L'Aide possible de soutien aux projets jeunes via les dispositifs "Coup de Pouce" et "Coup de Passion".

N'hésitez pas à postuler ! Les dossiers sont à télécharger sur le site internet de la mairie « rubrique jeunesse/ espace ados ».

Toutes les demandes seront étudiées. Les aides seront attribuées en fonction du projet, du budget disponible et du nombre de dossiers déposés.

Voici le témoignage de Lison et Camille qui en ont bénéficié cette année.

Merci à elles pour le partage !

Championnats du monde de hockey subaquatique

Je m'appelle Lison Bernardi, j'ai 17 ans, j'habite à Revel depuis toujours, et j'ai eu cet été l'occasion de partir en Malaisie aux championnats du monde de hockey subaquatique en catégorie moins de 19 ans.

Cela fait plusieurs années que je m'entraîne pour rentrer en équipe de France, et j'ai finalement pu réaliser ce rêve l'année dernière, pour partir aux championnats du monde, également grâce à la mairie de Revel, que je remercie grandement pour son aide financière.



J'ai vécu pendant deux semaines une expérience merveilleuse et très enrichissante, encadrée par toute une équipe de 11 filles géniales, ainsi que par nos deux coaches, tous déterminés à aller le plus loin possible, ensemble. Nous avons joué au plus haut niveau possible de notre sport dans notre catégorie pour finalement battre la Nouvelle Zélande en demi-finale alors qu'elle était encore imbattue, et pour décrocher une place en finale, chanter la Marseillaise avec les supporters français, et affronter l'Australie. Nous avons malheureusement perdu la finale, mais gagné une magnifique médaille d'argent.



Jouer à mon sport contre les meilleures équipes mondiales, vivre toutes ces émotions, apprendre à ne jamais abandonner, donner l'intégralité de ce que je peux donner pour mon équipe, tout en sachant que toutes les filles faisaient de même, m'a fait grandir, et ce championnat restera gravé en moi pour toute ma vie.

J'espère avoir l'occasion de revivre quelque chose d'aussi fort, et je remercie vraiment la mairie de Revel, qui m'a aidé à réaliser mon rêve.

Voyage humanitaire en Afrique de Camille Poulain



Au cours de l'année 2023-2024, j'ai pu participer à un projet solidaire au Togo avec 7 autres étudiants en école d'ingénieurs à Grenoble INP. Pendant toute l'année, nous avons œuvré à la récolte de fonds pour financer la construction d'un bâtiment scolaire de 3 classes ainsi qu'un puits pour le village d'Alouénou au Togo. Nous avons collaboré avec une association franco-togolaise, AST (Actions Solidaires au Togo),

qui participe au développement des communes rurales du Togo via des projets de construction (école, puits, latrines..) ou de sensibilisation. Tout au long de l'année, nous avons préparé le projet avec AST et organisé des événements pour récolter des fonds (vente de crêpes, soirée, cagnotte, demande de subventions, etc..). Nous nous sommes rendus sur place en juillet 2024 pendant 1 mois, pour participer au chantier avec les maçons et rencontrer les habitants du village. Nos journées étaient rythmées par la matinée au chantier, suivie de jeux avec les enfants ou d'activités interculturelles pendant l'après-midi. Nous sommes repartis avec des bons souvenirs plein la tête et émus par les relations nouées avec les habitants et particulièrement les enfants du village.

Toute l'équipe remercie la mairie de Revel, qui fait partie des acteurs qui ont rendu possible ce projet qui nous tenait à cœur, en apportant une aide financière non négligeable.





Vie scolaire et périscolaire

Projet Educatif Local



La fréquentation des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire n'a cessé de croître ces dernières années. 130 enfants fréquentent désormais quotidiennement la cantine et une soixantaine la garderie du soir.

Face à ce constat, les élus en charge du secteur périscolaire ont rédigé un Projet Éducatif Local mis en œuvre à la rentrée de septembre 2024. Il s'agit d'un

document présentant les valeurs et orientations politiques souhaitées pour ce service, ainsi que les moyens de sa mise en œuvre.

Une coordinatrice périscolaire a été recrutée à mi-temps pour animer ce projet éducatif. Il s'agit de Noémie Urschfeld, par ailleurs Atsem à l'école maternelle.

Un comité de pilotage chargé d'évaluer ce projet est en cours d'installation. Il regroupe des élus, des enseignants, la coordinatrice périscolaire ainsi que des parents d'élèves utilisateurs de ces services. Si vous souhaitez participer à ce groupe de travail, vous pouvez vous signaler par mail auprès de la mairie : mairie@revel-belledonne.com.

Le Projet Éducatif Local est disponible sur le site de la mairie : <https://www.revel-belledonne.com/vie-scolaire-et-péri-scolaire>

Restauration scolaire : obtention du label Ecocert en cuisine niveau 2

La commune de Revel poursuit ses engagements vers une restauration collective durable et responsable, en travaillant sur l'augmentation de ses approvisionnements en produits locaux et bio, et en privilégiant une cuisine faite maison, à partir de produits bruts ou peu transformés.

Parmi nos fournisseurs locaux, nous comptons la Boulangerie Giroud, la ferme Caresse et Câlène pour son fromage blanc, la ferme de l'Envers pour ses légumes, ainsi que le collectif de producteurs Mangez Bio Isère.

La labellisation Ecocert en cuisine de niveau 2 (sur 3 niveaux existants) obtenue cette année, constitue une reconnaissance des résultats obtenus : sur l'année 2023-2024, 87% des ingrédients étaient bruts ou peu transformés, et 42% des ingrédients étaient issus de l'agriculture biologique.

Cette démarche s'accompagne d'actions de lutte anti-gaspillage, telles que des campagnes de pesée des déchets et de l'eau, et d'actions de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des enfants. Une grande partie des déchets alimentaires sont compostés et valorisés dans les plantations du jardin partagé des Revéols ou des espaces verts de la commune.

Ces résultats sont le fruit d'une implication de l'ensemble de l'équipe périscolaire, formée à l'accompagnement des convives à table et à la cuisine durable.





Olivier LEJEUNE
E - Agent Commercial indépendant
secteur Meylan
RSAC N° 709 573 340

immo
LIAISON

☎ 06.45.59.71.95

🌐 olivier-lejeune@immolaison.fr

📧 olivierlejeune@immolaison.fr





Inscriptions à l'école maternelle pour les petites sections dès novembre

Les effectifs actuels sont réduits dans chacune des classes de l'école maternelle (53 enfants pour trois classes). Dans cette situation, le risque d'une fermeture de classe est toujours bien réel.

Nous demandons à chaque famille d'informer dès que possible de l'inscription de son enfant en petite section pour la rentrée 2025 en indiquant son identité (nom, prénom, date de naissance) à l'adresse mail de l'école : ce.0383205c@ac-grenoble.fr

Entre le lundi 4 novembre et le vendredi 20 décembre 2024, l'inscription des enfants nés en 2022 devra impérativement être effectuée en mairie de Revel sous présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal).

Concours de mathématiques Pangéa

Chaque année, les élèves de CM1 et CM2 s'entraînent pour le Concours de mathématiques Pangéa. Un ensemble de questions à choix multiples sur les différentes notions des programmes du cycle 3. L'épreuve dure 45 à 50 minutes pour choisir la bonne réponse parmi celles proposées. En juin 2024, Léa et Thomas, CM1, ont eu un très bon score lors de l'épreuve en classe (100/100), leur permettant de participer à la finale, qui a eu lieu fin juin à Nanterre. Leurs familles ont organisé le voyage pour leur permettre de vivre ce grand moment. Un grand Merci à eux.



Léa a ramené un joli trophée à sa classe, en terminant 2ème (au niveau national du coup !), tandis que Thomas s'est classé 18ème. Bravo à tous les deux, et félicitations pour ce parcours exceptionnel.

Nul doute que cela va motiver les camarades cette année !

Permis Internet : C'est quoi ?

Le « Permis Internet pour les enfants » est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM1 – CM2 et de leurs parents.

Fondé sur l'analogie entre les comportements dans la rue et les comportements sur Internet, il permet ainsi aux jeunes de mieux appréhender et de mieux comprendre l'intérêt de respecter certaines règles de prudence sur Internet.

Il intervient juste avant l'entrée au collège, moment où les comportements, les usages et les risques évoluent.

Le 14 juin dernier, Coralie Bourdelain et Sandrine Gayet ont participé au permis internet à l'école dans la classe de Stéphanie Guillemain des CM1/ CM2.

Dix questions suivies d'un échange riche et constructif avec les élèves, l'enseignante et l'officier de police judiciaire.

Pour cette année scolaire, les mairies et l'école se sont associées pour organiser une soirée film et débat, autour de la thématique des écrans et de leur usage.

Le 13 novembre à 20 heures à la salle de l'Oursière, sera projeté le film "Et si on levait les yeux", réalisé par un enseignant, avec ses élèves. D'une durée de 55 minutes environ, nous vous proposons de discuter ensuite autour de cette thématique, et des questionnements qu'elle soulève. Guillaume Combastet de WakeUp productions sera présent pour nous parler du travail de Gilles Vernet.

Plutôt destinée aux parents dans un premier temps, la projection sera reprise en classe avec les CM2 dans le cadre de la préparation au Permis Internet. Une façon intéressante d'introduire ce travail autour de la question de l'usage des écrans.





Animation

Loisirs au Grésivaudan : Une nouvelle plateforme pour inscrire vos enfants

Le Grésivaudan se dote d'un portail familles, sécurisé et accessible 24h/24, 7j/7, afin de faciliter vos démarches administratives en lien avec les services petite enfance, enfance et jeunesse de l'intercommunalité (inscriptions et paiement en ligne, téléchargement des attestations...)

A compter du 1er octobre 2024, vous pourrez vous rendre sur le portail familles du Grésivaudan via l'adresse <https://familles.le-gresivaudan.fr> et créer votre dossier famille pour les inscriptions de l'année 2025.

Votre dossier sera réceptionné et validé par le pôle administratif du

service enfance, jeunesse. Lors de la validation de votre dossier, l'accueil de loisirs le plus proche de votre secteur d'habitation vous sera affecté.

Lorsque vous serez informés de la validation de votre dossier via le portail famille, vous pourrez alors inscrire vos enfants sur les différentes périodes d'ouverture de l'année 2025.

Attention, les inscriptions ouvriront le mercredi 12 novembre 2024 pour les samedis skis de 2025. Nous vous invitons à créer votre dossier familles le plus tôt possible afin d'accéder aux inscriptions dès leurs ouvertures.

Un bref rappel du fonctionnement de l'activité ski

Le centre de loisirs du Balcon de Belledonne organise des sorties ski pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. Ces activités se dérouleront sur 9 samedis après-midi entre janvier et mars 2025 à Chamrousse. Encadrés par des moniteurs ESF, les enfants pourront apprendre et pratiquer le ski dans un cadre convivial et sécurisé.

Les inscriptions sont ouvertes dès le 12 novembre, et les places sont limitées selon le niveau des participants.

L'équipement complet, y compris casque et vêtements adaptés, est requis, et un goûter sera fourni après les séances.

Cette activité permet aux enfants de découvrir ou de perfectionner leur pratique du ski dans un esprit collectif.

Pour plus d'informations, contactez le responsable du centre de loisirs, Ianis CAPRON au 06.87.71.53.04.

Lors de la création de votre dossier, merci de bien prendre connaissance:

- Du règlement de fonctionnement en ligne afin de connaître les nouvelles modalités de réservations,
- Des tutoriels disponibles pour vous guider dans l'utilisation de ce portail familles.

Pour toutes questions relatives à la mise en place de ce nouvel outil et pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez contacter le pôle administratif des accueils de loisirs de la Direction enfance, jeunesse et parentalité au 04.76.97.92.82

Questionnement sur un centre de loisirs du mercredi

Au printemps dernier, la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) a été contactée par les élus de plusieurs communes pour étudier l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi. Après plusieurs réunions, et les résultats d'une enquête envoyée aux parents, il est apparu que cela serait difficile à cause du manque de locaux disponibles et des difficultés à recruter du personnel pour ce jour-là.

Les réponses au questionnaire montrent que la fréquentation potentielle n'est pas suffisante pour garantir la viabilité du projet.

En revanche, l'activité neige a beaucoup de succès et répond bien aux attentes des familles du secteur.

Pour l'instant, l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi n'est pas envisageable.



Néanmoins, au vu des attentes d'une partie de la population, les élus de la CCLG et des 5 communes concernées, réfléchissent à d'autres pistes (faciliter l'accès à un centre de loisirs communal ou associatif existant dans les communes avoisinantes ...).

Nous ne manquerons donc pas de vous tenir informés courant 2025 de l'évolution du dossier.



Des nouvelles du Perlet

L'activité du Perlet n'a pas molli ces 6 derniers mois avec notamment :

- 3 belles visites guidées avec l'exposition Tairraz au musée de l'ancien évêché, l'exposition Miro au musée de Grenoble, le cimetière St Roch
- La fête de l'été du mercredi 12 juin avec 3 randos proposées le matin qui ont convergé vers midi à l'espace Guimet où 80 adhérents ont dégusté un gigot de 7h cuit dans le four à pain par Patrice et son équipe
- Le concours de pétanque le mercredi 17 juillet à Pipay qui a réuni 51 participants dont 42 boulistes. Les 14 triplettes tirées au sort se sont affrontées toute la matinée pour désigner les 2 équipes finalistes. Tout ce petit monde a profité d'un excellent déjeuner servi sur la grande terrasse du restaurant Farinaud. L'après-midi a vu s'affronter les deux meilleures équipes composées de Vincent Mangano, Henri D Chalut et Martine Dumas d'une part et JC Dumas, J Comina et P. Duval de l'autre. Toutes les équipes ont reçu une récompense (Merci aux donateurs)
- Le mauvais temps du printemps a un peu bousculé le programme des randos du vendredi mais a néanmoins permis de belles balades et notamment offert pour certains des souvenirs mémorables de traversées de ruisseaux, sur les fesses ou non
- La semaine de rando dans les Hautes Pyrénées à Luz-Saint-Sauveur a comblé les amateurs de petites balades et de grosses randos, de Balnéo, de visites et de bons produits locaux. Ce séjour a été celui de tous les oublis : participante sur un parking, chaussures, chaussettes, sac à dos, sac à main, gants, chambre à air, boîtes de pique-nique. Mais nous n'avons jamais oublié notre bonne humeur.
- Les 40 ans du Perlet ont été fêtés avec des plumes par plus de 70 adhérents lors d'un repas spectacle à La villa de Montbonnot
- Pour cette année le programme reste chargé avec les sorties culturelles, les conférences, les après-midi jeux, les ateliers (art floral, cuisine...), la pétanque, la rando pédestre puis raquettes, les séjours rando et raquettes, les cours d'anglais, les recherches sur le patrimoine et quelques manifestations occasionnelles.
- Le Perlet lance également une activité "Entretien des sentiers". Les promeneurs revélois peuvent déjà envoyer un message à l'adresse leperlet.sentiers@leperlet.fr pour signaler toute dégradation d'un sentier nécessitant une intervention.



Vous souhaitez rejoindre l'association ?

Contactez-nous par mail à : leperlet38@leperlet.fr

À très bientôt !





APE

Une nouvelle année scolaire débute et suite à l'AG de l'APE qui s'est déroulée le mardi 24 septembre, une partie du bureau a été renouvelée. Nous remercions Anne-Laure, Aurélie et Marc pour leurs années d'investissement. Nous accueillons Christopher, Floriane, Gennie, Anaïs, Maëva et Soan qui rejoignent Gaëlle, Quentin, Amélia, Charlène et Violette. De plus, L'APE peut compter sur un solide groupe de parents qui aident lors des différents évènements. Merci à eux.

Grâce à tous ces bénévoles, l'année dernière a été riche en évènements et s'est terminée par une belle fête de l'école avec de nombreux stands et une buvette/snack.

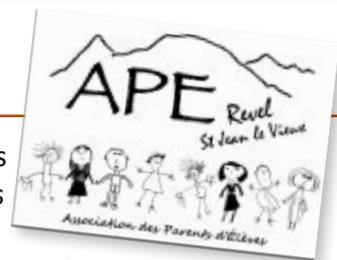
Les événements organisés permettent d'aider à financer les projets des écoles (cirque, vélo, escrime, voyages, sorties nature, percussions...).

Dates à retenir :

- Vente de chocolats : fin 8 novembre
- Marché de Noël/ vente sapins : 7 décembre
- Spectacle de Noël : 14 décembre

Dates à venir : carnaval, objet souvenir, brocante ou tombola, fête de l'école.

Le bureau de l'APE



Association AFR et CREA : Festival REVEL'ATION



Après une première édition en 2023 qui a connu un franc succès, les associations AFR et désormais CREA organiseront à nouveau un festival musical avec programmation de groupes de différents styles pour faire connaître des artistes de toute la région.

Ce festival REVEL'ATION aura lieu dans la salle de l'Oursière le **samedi 7 décembre à partir de 20h**. Le programme est en cours de finalisation mais sachez qu'il y aura 4 groupes qui se succéderont pour 45mn environ de prestation chacun. Il y aura du rock, du bluegrass, du reggae ...

Cette année nous avons fait le choix de mettre en place une entrée payante (5 €) car nous avons décidé de rémunérer les groupes qui animeront la soirée.

Une petite restauration sur place devrait être possible (à confirmer).

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager avec nous cet évènement unique à Revel.

Association Grési21

Apprenez à utiliser une caméra thermique pour scanner votre logement afin de détecter les pertes de chaleur, et donc les sources d'économies d'énergie, avec l'association Grési21,

le **jeudi 21 novembre 2024 à 20h**, en webinaire

Après cette soirée de prise en main à distance, vous pourrez emprunter gratuitement une caméra thermique pour



photographier en infrarouge votre logement, puis vous pourrez contacter un conseiller Rénov'énerGie avec vos photographies et bénéficier du dispositif d'accompagnement du Grésivaudan.

L'inscription est obligatoire pour participer à cette soirée :

<https://framaforms.org/inscription-soirees-thermographiques-gresi21-2024-2025-1728284655>

Après inscription, vous recevrez par mail les instructions pour participer au webinaire puis emprunter une caméra thermique.

Cette soirée est organisée par l'association Grési21, en partenariat avec la Communauté de communes Le Grésivaudan et l'Ageden.



ROC

La rentrée est derrière nous, et il est temps de dresser un rapide bilan : vous êtes près de 150 inscrits répartis sur 11 activités.

Bonjour les sportifs !

Nous vous proposons un récapitulatif des inscriptions par activité ainsi que des informations sur le Trail de Revel et sa nouvelle section d'entraînement autonome.



Bilan de la Saison 2024-2025

La saison 2024-2025 est bien lancée, et le ROC (Revel Omnisports Club) affiche de belles statistiques pour ses activités sportives. Grâce à l'engagement des intervenants et à la diversité des offres, vous répondez présents et nous vous remercions :

Activités de Francesca

- Cardio Workout du jeudi : 28 inscrits
- Gym du mardi : 21 inscrits

Escalade avec Yann

- 11 inscrits, les séances alternent entre extérieur (selon météo) et intérieur.

Munz Floor avec Sylvie Honle

- Nouveau cours le mardi : 10 inscrits
- Cours du mercredi : 11 inscrits

Gym et Yoga avec Lyliane & Moni

- Gym du lundi matin : 13 inscrits
- Yoga Hatha du lundi : 11 inscrits
- Gym en forme du jeudi : 13 inscrits

Karaté avec Jean-Marc

- Enfants 7-9 ans : 19 inscrits
- Enfants 10-14 ans : 12 inscrits
- Adultes : 19 inscrits

Enfin, la grande nouveauté de cette année : la Section Trail Autonome, organisée par Ludo et Thomas, qui réunit entre 15 et 20 membres motivés à chaque sortie.



ROC Section Trail : Une Nouvelle Activité & Trail de Revel 2025

La Section Trail Autonome est désormais en marche, et c'est un succès ! Les trois dernières séances ont vu les participants affronter le froid, la nuit et la pluie, toujours avec le même enthousiasme.



Attention, il ne s'agit pas d'un simple groupe de coureurs du dimanche. Ici, les séances sont structurées et intenses : fractionnés, sprints, jeux (les jambes s'en souviennent encore). Que vous soyez expert ou débutant, chacun progresse à son rythme, mais l'esprit de groupe est là pour motiver et soutenir tout le monde. Si vous aimez le défi, rejoignez-nous tous les mercredis à 18h30, départ généralement de l'espace Guimet. Le lieu peut varier en fonction des conditions et de l'envie du groupe.

Pour en savoir plus

<https://roc.assoconnect.com/page/2921542-informations-section-trail>

Retrouvez-nous sur le groupe WhatsApp

<https://chat.whatsapp.com/14H57OxWsYFLRMMn13fCR4>

Trail de Revel 2025

C'est officiel, la 3ème édition du Trail de Revel se tiendra le samedi 7 juin 2025.

Voici le programme des courses :

- 22 km avec un dénivelé positif de 1200 m, course SOLO.
- 11 km avec 600 m de D+, intégré au Challenge Grésivaudan Running.
- Une marche de 8,5 km et 350 m de D+.
- Une course pour enfants.

Inscriptions à partir de mars 2025 ! Soyez patients et suivez-nous pour ne rien manquer de cet événement incontournable.

Pour plus d'informations : roc.revel+trail@gmail.com

Actualités sur nos réseaux sociaux : • Facebook • Instagram • YouTube





Association le paradoxe des simples

Le bien-être au naturel - véritable Herboristerie - à Revel !

Ce fut un grand plaisir de vous retrouver au forum des associations pour débiter cette nouvelle année... pour celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de venir réaliser leur adhésion, vous pouvez encore le faire à l'herboristerie, rassurez-vous ^^

La bibliothèque spécialisée gratuite est toujours à votre disposition à l'herboristerie. Vous pouvez retrouver les sommaires des ouvrages dans la section bibliothèque du site de l'association.

Un atelier en fin d'année :

- **Samedi 14 décembre à 10h** : méditation olfactive... Notre intervenante, Fleur de Virginie, vous fera voyager aux pays des huiles essentielles. Les places sont limitées, tarif libre pour les adhérents.

Si vous souhaitez proposer des ateliers pour 2025, contactez-nous !

Les horaires de l'herboristerie sont toujours :

Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 16h-19h. (consultations sur RDV le jeudi).

A bientôt !



L'équipe du Paradoxe des Simples
Renseignements, adhésions, inscriptions, horaires
de l'herboristerie :

<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

A. Legrand : 06 78 73 95 39

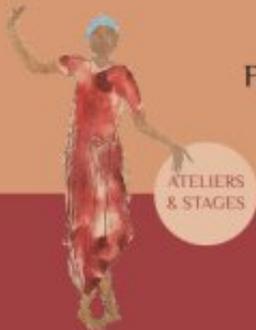
contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Herboristerie boutique : 63, montée des Allières
- 38420 Revel

Facebook : Le Paradoxe des Simples

Demandez l'inscription à notre mailing-list.





Sylvie Hönle
Facilitatrice en danse et méditation
Psycho praticienne

06 11 20 46 41 • sylvie.honle@live.fr
www.kinesio-liber.fr

Accompagnement pour :
Enfants • Adolescents • Adultes



Vie Révéloise

Boîte à livres

Nous constatons que de nombreux livres sont déposés en vrac sur les bancs des abris de bus de la commune. La commune est prête à étudier la mise en place d'une boîte à livres dans le centre du village avec des personnes souhaitant investir un peu de temps dans ce projet.

Contactez pour cela la mairie :
mairie@revel-belledonne.com

Marché des créateurs

Nous vous attendons nombreux le

**dimanche 24 novembre
de 9h à 17h**

dans la cour de l'école et sur la place du marché pour le prochain marché des créateurs : il est l'heure de penser aux cadeaux !



Culture

L'Harmonie de Meylan

L'harmonie Gaston Baudry est venue offrir un concert le 14 juin dernier sur la place du village de Revel. Ce concert s'est déroulé dans la bonne humeur, avec une quarantaine de musiciens, dont

de nombreux jouant des cuivres, donnant une tonalité joyeuse à l'évènement. Un moment partagé à renouveler !



Photos anciennes

La mairie recherche des photos anciennes du village, mais également d'anciennes photos de classe de l'école de Revel. L'objectif est de constituer un fonds qui pourrait être exposé à la bibliothèque ou en mairie lors des cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Vous pouvez les envoyer sur la boîte mail de l'accueil de la mairie : accueil@revel-belledonne.com



L'envol des graines de lune

Le spectacle de conte proposé gratuitement par la communauté de commune se fera le :

**lundi 9 décembre 2024 à 16H45
en salle bleue**

La conteuse Aurélie Piette présentera son conte
« L'envol des graines de lune »

« On raconte qu'au début du monde ... »

**Dans le cadre du réseau des
bibliothèques du Grésivaudan**

un crocodile avait mangé les étoiles, on raconte que les éléphants pouvaient parler, que la mer n'était pas salée et que les tortues ont été les premières à s'aimer.

Contes des origines qui répondent à nos pourquoi et nous emmènent sur le chemin de la vie.

« Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens. »



- **Inscription pour l'école des enfants** (nés en 2022) à faire en mairie du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2024
- **Inscriptions des enfants au ski** dès mardi 12 novembre
- **Accueil des Nouveaux arrivants** vendredi 15 novembre à 19h salle du Conseil
- **AG C9 & Projection du film MégaFête** mercredi 20 novembre 19h30 salle du Conseil
- **Apprendre à utiliser une caméra thermique** jeudi 21 novembre à 20h, en webinaire
- **Commissaire enquêteur pour le PAEN** vendredi 22 novembre de 16h à 19h salle du conseil
- **Marché des créateurs** dimanche 24 novembre de 9h à 17h cours de l'école et place du village
- **Réunion d'information du SMMAG** jeudi 5 décembre à 19h à Domène au Diapason
- **Marché de Noël / vente de sapins** samedi 7 décembre place du village
- **Festival REVEL'ATION** samedi 7 décembre à partir de 20h salle de l'Oursière
- **Spectacle L'envol des graines de lune** lundi 9 décembre à 16H45 en salle bleue
- **Spectacle de Noël** samedi 14 décembre après-midi salle de l'Oursière
- **Assemblée Générale de l'APAQ** samedi 14 décembre à 11h à Freydane, suivi d'un repas partagé
- **Voeux du maire** vendredi 10 janvier 2025 à 19h salle du Conseil

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Vendredi : 14h00 - 18h00

N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en-dehors des heures d'ouverture de la Mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>
Démarches administratives : 04 76 99 70 00
Urgences eau potable : 0 969 323 458
Urgences assainissement :
04 76 89 82 09 en journée / astreinte 06 85 91 43 00

Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

